AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-5-3-81664819

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F.

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : J. THIAULT - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

Bulletin n° 4 - 3 Mars 1981

LE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

AU PROCHAIN SALON DE L'AGRICULTURE

Le Service de la Protection des Végétaux participera au prochain Salon de l'Agriculture par une présentation consacrée aux "avertissements agricoles" dans le stand de la Direction de la Qualité du Ministère de l'Agriculture, Allée K, bâtiment 2, niveau 2 (stand 330).

Nos abonnés qui se rendront au Salon de l'Agriculture sont cordialement invités à la visite de ce stand.

M. Claude MAGNIEN, ingénieur d'agronomie responsable de la section "avertissements agricoles" pour la Circonscription "Bourgogne et Franche-Comté" sera de permanence le lundi 9 mars et se fera un plaisir d'accueillir les visiteurs de la Circonscription.

C O L Z A

CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL : Tonnerrois :

La poursuite de nos comptages nous révèle des niveaux de populations très faibles, une intervention ne se justifie pas.

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA (*Ceuthorrynchus Napi*) : Jusqu'à ce jour aucune capture n'est enregistrée.

P 161

CULTURES LÉGUMIÈRES

POURRITURE BLANCHE DE L'AIL, OIGNON, ECHALOTE : Afin de limiter les attaques du champignon responsable (Sclerotium cepivorum) enrober caïeux ou bulbes de préférence avec :

- *iprodione (Rovral) ou vinchlozoline (Ronilan) à 150 g. de matière active ce qui correspond à 300 g. de produit commercial par quintal de semences.*

CHARBON DE L'OIGNON, POIREAU : Cette maladie cryptogamique se manifeste dès la levée : les jeunes feuilles se déchirent et laissent apparaître une masse noire qui peut aussi envahir les gaines et les racines.

La désinfection des graines avec *60 g. de thirame par Kg de semence* donne de bons résultats.

SEPTORIOSE DU CELERI : Pour limiter la transmission du parasite il convient de détruire les déchets de culture précédente et d'enrober les semences avec du *manèbe à 1,6 g., thirame à 3,4 g., oxynate de cuivre (Quinolate, Agronex) à 0,3 g. de matière active par Kg de graines.*

Par ailleurs il faut désinfecter les couches à la vapeur, au métam sodium ou au formol à 5 % (10 l. de solution par mètre carré, bâcher 48 heures et aérer 8 jours avant semis).

MOUCHE DE L'OIGNON : Pour éviter les dégâts de ce ravageur, la protection des cultures peut être obtenue :

1°) par le traitement des semences : Ajouter aux fongicides (préconisés contre la pourriture blanche, le charbon) *40 g. de trichloronate soit 200 g. de Phytosol 20 % par Kilo de semences.*

2°) par le traitement du sol : sous forme de granulés ou liquides incorporés avant semis ou plantation de bulbilles. Doses exprimées en grammes de matière active et kilos de spécialité par hectare :

- *bromophos éthyl*	: *5 400 g.*	*Nexagan MG 5 : 120 Kg granulés (ou en pulvérisation : Nexagan EC 40)*
- *chlorfenvinphos*	: *5 000 g.*	*Birlane G 10 : 50 Kg granulés (ou en pulvérisation : Birlane CE 40)*
- *chlorpyriphos éthyl*	: *3 000 g.*	*Dursban 5 G : 60 Kg granulés*
- *diazinon*	: *8 000 g.*	*Umuter D : 160 Kg, Basudine 10 G : 80 Kg*
- *dichlofenthion*	: *6 000 g.*	*Tri.V.C. granulés : 120 Kg*
- *trichloronate*	: *2 500 g.*	*Phytosol : 100 Kg, Phytosol 5 : 50 Kg (ou en pulvérisation Phytosol 50)*
- *diéthion*	: *5 000 g.*	*Rhodocide : 10 Kg en pulvérisation seulement*
- *fonofos*	: *2 000 g.*	*Dyfonate 5 G : 40 Kg granulés.*

L'application peut être faite au premier buttage, ce traitement en post-levée est conseillé pour les échalotes.

MOUCHE DE LA CAROTTE : Dans les zones infestées, utiliser soit l'un des produits recommandés contre la mouche de l'oignon aux mêmes doses (excepté le chlorpyriphos), soit le produit suivant :

- *carbofuran : 1 000 g./ha (Curater : 20 Kg/ha).*

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

P156

LUTTE CONTRE LES CAMPAGNOLS

Dans plusieurs secteurs de la circonscription phytosanitaire de Bourgogne et Franche-Comté, une recrudescence des campagnols a été constatée dès la fin de l'été.

Il importe de bien distinguer le cas du petit campagnol des champs, le plus répandu, de celui du campagnol terrestre ou rat-taupier, d'une taille nettement supérieure, qui sévit principalement dans les herbages des zones de moyenne altitude (HAUT-DOUBS, JURA) mais également dans les plaines et les vallées où ses dégâts, quasi permanents, sont souvent localisés aux vergers, jardins, cultures légumières.

La destruction naturelle de ces rongeurs au cours de l'hiver ne semble pas avoir été suffisante et ils constituent actuellement une menace pour la prochaine campagne agricole.

L'attention des agriculteurs, des présidents des groupements de défense contre les ennemis des cultures, des présidents de syndicats agricoles et des maires est attirée sur l'intérêt de la lutte en fin d'hiver à condition que les interventions soient aussi généralisées que possible.

MOYENS DE LUTTE : 1 - Campagnol des champs :

L'emploi des graines empoisonnées reste le seul procédé de lutte possible, la crimidine et la chlorophacinone étant actuellement les deux produits utilisés.

En effet le phosphure de zinc, poison bien connu et employé pendant de nombreuses années, est maintenant abandonné du fait de sa grande toxicité pour les utilisateurs et le risque d'accidents à l'égard des animaux domestiques, du gibier, etc... D'ailleurs ce produit n'est plus fabriqué dans notre Pays.

La crimidine : les appâts se trouvent tout préparés dans le commerce (Crimitox, Rapid'tox souris, Adoc campagnols-mulots granulés etc...). Bien que moins toxiques que les graines enrobées de phosphure de zinc, ces appâts doivent obligatoirement être déposés dans les galeries des campagnols.

La chlorophacinone : ce produit est pratiquement sans danger pour les animaux domestiques et le gibier. De ce fait il peut être épandu en surface. Il offre donc des possibilités d'utilisation beaucoup plus pratiques sur grandes parcelles et permet un gain de temps très appréciable pour l'agriculteur.

Les appâts peuvent être mis en place à l'aide d'un semoir. La quantité d'appâts à disposer en lignes espacées de 4 à 5 mètres sera de l'ordre de 15 à 20 Kg par hectare.

Deux possibilités d'approvisionnement s'offrent aux agriculteurs :

1) Utilisation d'appâts du commerce : Caïd, grains Quick, Febor grain, Raticide tout puissant, etc..

2) Utilisation de concentrat huileux du commerce (Caïd, Quick concentré, Fébor concentrat huileux, etc...) à préparer sur l'exploitation avec du grain.

Pour obtenir le maximum d'efficacité la lutte doit être aussi généralisée que possible.

Les agriculteurs auront donc toujours intérêt à se mettre d'accord pour traiter simultanément leurs terrains.

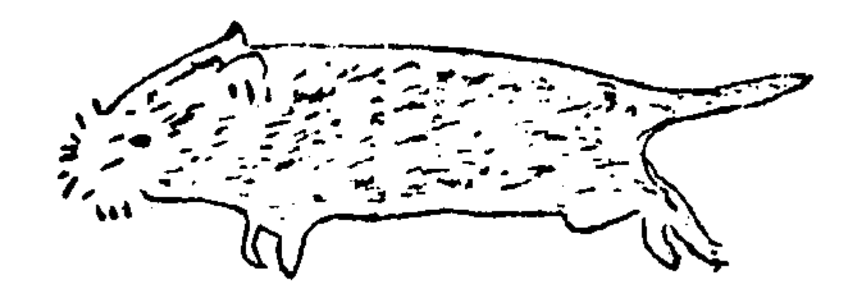
Nous ne saurions trop insister sur le caractère préventif de la lutte, seul capable d'assurer la rentabilité des traitements.

2 - Campagnol terrestre :

A l'égard de ce rongeur qui n'est pas granivore comme le campagnol des champs, les appâts empoisonnés sont constitués de morceaux de carottes ou de betteraves rouges enrobés de bromadiolone, nouvel anticoagulant s'étant révélé très efficace (le phosphure de zinc est abandonné pour les raisons indiquées ci-dessus).

Les appâts doivent être déposés en profondeur dans les galeries, soit à l'aide d'une charrue spéciale, soit manuellement en repérant les galeries à l'aide d'une canne-sonde.

L'emploi de la bromadiolone n'est possible que dans les départements où un arrêté préfectoral a autorisé son utilisation pour la lutte contre le campagnol terrestre (DOUBS - JURA).

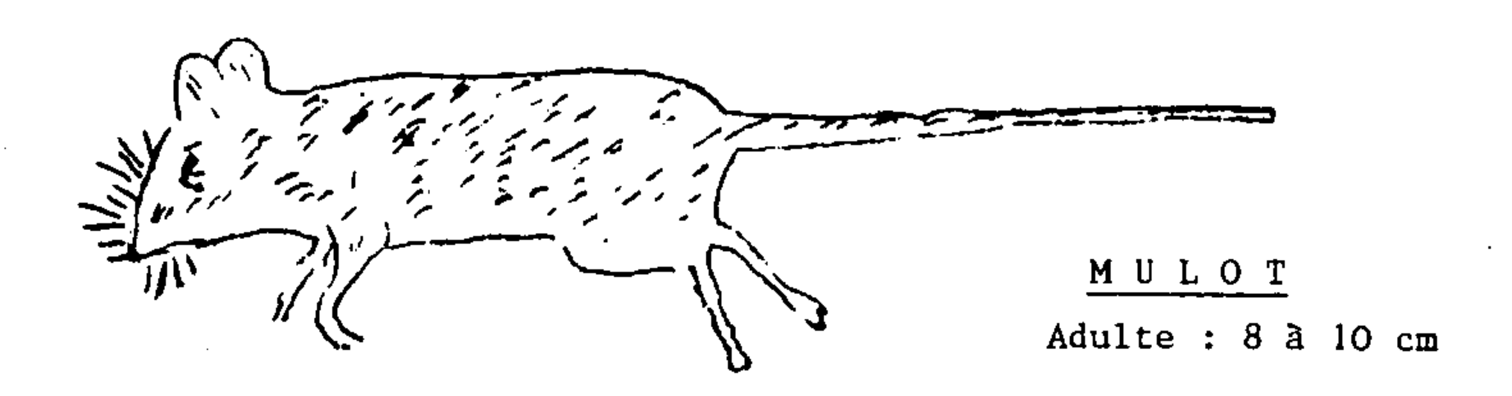


CAMPAGNOL DES CHAMPS

Adulte : 9 à 11 cm

Pelage gris-brun, légèrement plus clair sous le ventre, museau arrondi, très petites oreilles, petits yeux, queue courte d'environ 3 cm, pattes courtes.

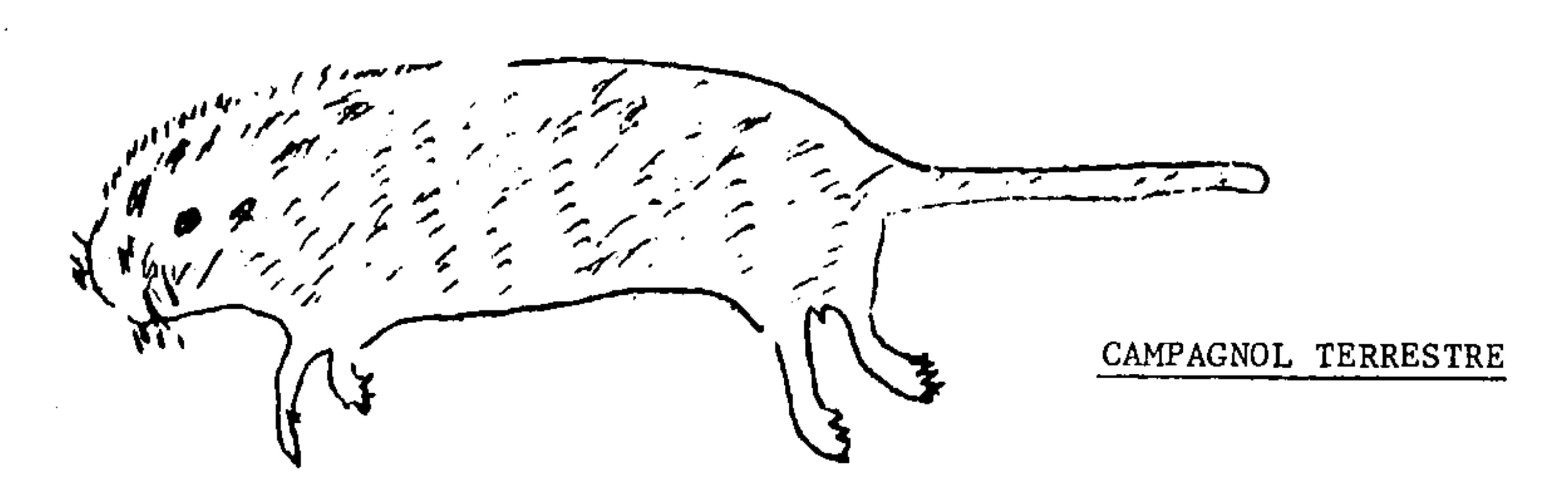
Dégâts :périodiquement ses pullulations occasionnent des dégâts dans toutes les cultures.



MULOT

Adulte : 8 à 10 cm

Ressemble à une grosse souris, mais le ventre est très clair, museau allongé, grandes oreilles, yeux saillants, très longue queue fine, pattes arrières développées. Le mulot sautille.



CAMPAGNOL TERRESTRE

Appelé souvent à tort "mulot", trapu il pèse 60 à 120 g., sa tête est large, son museau arrondi. Il mesure de 12 à 16 cm, sa queue courte ne dépassé pas 7 cm.

Il n'est pas granivore ; vie essentiellement souterraine ; se nourrit exclusivement des parties végétales herbacées ou ligneuses, ses dégâts se manifestent dans les vergers, jardins et potagers où il se comporte en véritable ravageur.

Dans les prairies où il cause des dégâts importants, en outre les nombreuses taupinières sont un obstacle pour les faucheuses.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.